

207, 7, 01

Vendredi 22 mars 1974



PROCES-VERBAL:  
Assemblée générale des étudiants

ORDRE DU JOUR:

- 1.- Ouverture de l'Assemblée
- 2.- Election d'un président d'assemblée et d'un secrétaire
- 3.- Adoption de l'ordre du jour
- 4.- Cotisation étudiante
- 5.- Elections
- 6.- Référendum
- 7.- Compte-rendu des dépenses de l'Association étudiante.
- 8.- Levée de l'Assemblée

1.- Ouverture de l'Assemblée:

L'Assemblée est déclarée ouverte par Jacques Robichaud à midi.

2.- Election d'un président et d'un secrétaire d'Assemblée:

Il est proposé par Claude Ouellet que Michèle Simond soit élue secrétaire d'assemblée.

adopté à l'UNANIMITE.

Il est proposé par Pierre Pécelet que Cécile Tremblay soit élue président d'assemblée.

adopté à l'UNANIMITE.

- 3.- Luc Chartrand, secondé par Jacques Chénier propose que le point 7, Bilan financier, passe au point 4, Cotisation étudiante, et qu'après ce point, Bilan financier, on ajoute un point, Avenir de l'Association Etudiante.

pour: 9      contre: 20      abstentions: 6

La proposition est donc battue.

**625 boul. STE-CROIX**  
**MTL 379 747-6521**

Il est proposé par Jacques Robichaud, secondé par André Arpin, que l'ordre du jour soit adopté.

pour: 23  
 contre: 7  
 abstention: 4

La proposition est donc ADOPTÉE.

#### 4.- Cotisation Etudiante:

a) Pierre Péclet, secondé par Muriel Brabant, propose que la cotisation étudiante et les frais spéciaux soient maintenus au montant de \$ 22.00

pour: 30  
 contre: 9  
 abstention: 7

La proposition est donc Adoptée.

b) Luc Chartrand, propose que l'Association soit immédiatement dissoute.

La présidente de l'Assemblée ayant jugé cette proposition irrecevable, demande à l'Assemblée de ce prononcer sur ce jugement.

pour: 23  
 contre: 10  
 abstention: 5

La proposition d'irrecevabilité est donc ADOPTÉE.

#### 5.- Elections

Information est donnée par Jacques Robichaud sur les élections au Conseil Etudiant.

Il est proposé par Pierre Péclet, secondé par Jean-Guy Aubé, d'élire un président d'élections.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Mise en nomination: - Lise Hébert ( par J. Robichaud )

Elue par acclamation.

6.- Référendum:

Le référendum porte sur la cafétéria. Information à ce sujet est donnée par Pierre Péclet, gérant du Café-Coop

Jacques Robichaud, secondé par Michèle Chapman, propose:

" Que le référendum sur la cafétéria se fasse sur le bulletin de vote des élections au C.E. et se lise comme suit:

- 1) Faut-il laisser la cafétéria aux mains de l'entreprise privée?
- 2) Faut-il que l'Association Etudiante prenne en charge la cafétéria?"

amendement: En place du point (2):

" Faut-il laisser la cafétéria à un comité représentatif du milieu du C.E.G.E.P. de Saint-Laurent? "

vote sur l'amendement: ADOPTE à l'Unanimité.

vote sur la proposition qui se lit maintenant:

" Que le référendum sur la cafétéria se fasse sur le bulletin de vote des élections au C.E.. et se lise comme suit:

- 1) Faut-il laisser la cafétéria aux mains de l'entreprise privée ?
- 2) Faut-il laisser la cafétéria à un comité représentatif du milieu du C.E.G.E.P. de Saint-Laurent.

ADOPTE à l'Unanimité.

7.- Compte-rendu des dépenses de l'Association Etudiante:

Information est donnée par le trésorier, Jean Charbonneau.

Claude Ouellet, secondé par Lucie Seery, propose l'adoption du compte-rendu.

pour: 12 , contre: 0 , abstention: 5

ADOPTE.

8.- Levée de l'Assemblée:

L'Assemblée est levée à 13hrs .